

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteuse : Chantal JOUPEAUX
Commission « Economie et innovation »
Rapporteuses : Séverine DUDOT et Marie-Christine LE GAL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Elaboration de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales - Point d'étape »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la suite du dossier présenté lors de la session de décembre dernier « Enjeux de développement et de transitions : la Région stratégique » posant le cadre d'une réflexion stratégique unique sur les trois schémas que sont le SRDEII, le CPRDFOP et le SRESR, le Conseil régional propose ici un point d'étape faisant suite à la concertation réalisée en mai auprès des différents acteurs concernés.

Après présentation du contexte et rappel de la méthode mise en œuvre, le Conseil régional dresse une synthèse des premiers éléments d'analyse de la concertation en notant les principaux défis à relever avant de proposer sept pré-orientations stratégiques :

- une Bretagne engagée dans la transition climatique, énergétique et écologique ;
- une Bretagne productrice de richesses et industrielle ;
- une Bretagne inclusive et modèle performance sociale ;
- une Bretagne rayonnante et attractive ;
- une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde ;
- une Bretagne de l'équilibre et de l'ancrage territorial ;
- une Bretagne collectivement performante.

Pour chacune de ces pré-orientations stratégiques sont aussi présentés des chantiers à engager ou à accélérer, sachant que les travaux ultérieurs prévus à l'automne viseront une déclinaison opérationnelle de cette stratégie.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans son avis de décembre 2021, le CESER avait émis le souhait que soit régulièrement présenté en session plénière l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales. Il apprécie donc d'être consulté sur ce premier jalon et souhaite pouvoir être associé à la suite des travaux d'élaboration de cette stratégie aux différentes étapes annoncées.

2.1. Le contexte inédit d'une réflexion stratégique

Le CESER partage les éléments de contexte qui sont mis en exergue par le Conseil régional. Non seulement cette réflexion stratégique doit répondre aux réalités d'un monde en mutation, à la nécessité d'accélérer les transitions face aux défis climatiques et écologiques, aux multiples bouleversements et conséquences de la crise sanitaire mais elle doit aussi prendre en compte la nouvelle donne géopolitique née de la guerre en Ukraine. La situation géopolitique a et continuera d'avoir des impacts en Bretagne qui seront à considérer dans la poursuite de l'élaboration de la stratégie régionale.

2.2. Rappel de la méthode et du calendrier général

Dans son avis de décembre 2021, le CESER avait appuyé « l'ambition stratégique et planificatrice du Conseil régional » sur ce dossier ainsi que « la recherche d'une plus grande cohérence entre les différents schémas (SRDEII, CPRDFOP, SRESR) ». Il l'a rappelé quand il a contribué à la concertation préalable sur la base de la matrice AFOM en mai dernier et il réitère sa position.

Dans ce même avis, le CESER avait dit partager les grandes lignes de la méthode proposée visant à conduire une démarche intégrée et cohérente, ce qui est toujours le cas. Toutefois, le CESER tient à rappeler que « la construction d'un cadre unique regroupant les trois schémas ne doit pas empêcher de définir pour chacun d'entre eux une ambition spécifique, non seulement traduite dans leurs déclinaisons opérationnelles, mais aussi dans leur vision stratégique ».

S'agissant de la présentation générale faite des « chantiers » à caractère opérationnel, le CESER suggère qu'au regard des incertitudes liées au contexte national et international, et notamment géopolitique, leur hiérarchisation ne soit pas figée.

2.3. Eléments d'analyse de la première phase de concertation

2.3.1. Des interrogations de méthode

Comme il l'a souligné dans sa contribution de mai 2022, le CESER regrette que la première phase de concertation n'ait pas du tout pris appui sur les diagnostics, bilans et démarches évaluatives déjà réalisés : diagnostics de la démarche BreizhCOP-SRADDET, évaluation de la S3 mais celle aussi du CPRDFOP 2017-2022, qui pose un certain nombre de préconisations à prendre en compte dans la définition et la mise en œuvre des chantiers.

2.3.2. Synthèse des enseignements à retirer de la concertation

Le CESER apprécie que sa contribution du mois de mai 2022 ait été prise en compte et il espère qu'il sera tenu compte des nombreuses analyses et propositions qu'il a pu émettre dans diverses études et/ou avis pour venir étayer les travaux à venir sur les pré-orientations stratégiques et chantiers identifiés.

Les enseignements qui ressortent de la concertation sont riches et plusieurs font écho aux remarques qu'il a pu formuler en décembre et en mai à propos de la SRDES, voire à d'autres occasions dans ses avis et ses études. Le CESER partage globalement les nombreux enjeux et défis qui sont repris dans le document du Conseil régional : importance du lien avec le SRADDET et avec la démarche Breizh COP, importance du défi climatique et écologique et nécessité de l'inscrire comme une orientation stratégique transversale et fondamentale, importance de la question sociale (il s'interroge sur le sens précis de l'expression « performance sociale » et ce qu'elle sous-entend en termes d'action publique), nouveaux enjeux autour des aspirations des individus (y compris la quête de sens, les nouveaux modes de consommation, etc.), et les défis de la démographie, du développement des compétences humaines, de l'équilibre territorial, du développement du système productif, de la compétitivité régionale, du numérique, de la maritimité, de l'attractivité, des questions de santé.

Ces défis et enjeux doivent ou devront se retrouver dans les orientations stratégiques puis dans les chantiers opérationnels.

2.4. Pré-orientations stratégiques et structuration de la réflexion pour la phase 2

2.4.1. Ces orientations s'inscrivent dans une vision prospective et stratégique

En guise de remarque préalable, le CESER apprécie qu'il soit précisé que les orientations ici proposées pourront encore être revues et ajustées tout au long du processus avant l'écriture finale de la stratégie. Il est, en effet, essentiel qu'elles puissent évoluer au regard des débats qui vont se tenir dans les différentes instances, des travaux à venir, des contributions qui pourraient encore parvenir au Conseil régional, mais aussi d'un contexte international dont on connaît la rapidité et la brutalité des évolutions.

Le CESER partage l'idée selon laquelle ces orientations doivent s'inscrire dans une vision prospective et stratégique, autrement dit, établir des objectifs de long terme en réponse aux enjeux climatiques et écologiques, tout en fixant des objectifs et une programmation d'actions réalisables à plus court terme, qui se traduisent par des chantiers nécessaires pour faire de l'économie bretonne une économie compétitive, sociale et écologique.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la vigilance à avoir pour que les nécessités d'agir à court et moyen terme, notamment en raison de l'évolution du contexte géopolitique, n'aillent pas à l'encontre des objectifs de long terme.

Il appuie l'idée selon laquelle il faudra assurer un suivi permanent des chantiers visant à s'assurer de leur efficacité.

Le CESER apprécie aussi que l'élaboration de la nouvelle stratégie soit concomitante d'une réflexion régionale visant à se doter d'une nouvelle mesure du progrès et du développement, « très au-delà des chiffres de croissance du PIB » ainsi que le précise le texte. A ce sujet, il renvoie à sa contribution « Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne », présentée lors de cette même session, en réponse à une saisine du Président du Conseil régional.

Le CESER s'interroge à ce stade sur les moyens d'aboutir, ainsi qu'il est écrit, à une « réduction drastique de toutes nos dépendances par rapport à l'extérieur ». La Bretagne dispose-t-elle des ressources pour y parvenir ? Toutes les dépendances sont-elles à condamner de la même façon, sans risquer la perte de liens essentiels avec d'autres régions et d'autres pays, en Europe et dans le monde ?

2.4.2. Cette vision se décline en 7 pré-orientations

En guise de préambule, le CESER souligne la très forte volonté de pousser le plus loin possible l'intégration entre les différents piliers du développement durable, non seulement au niveau général et stratégique, mais aussi autant que faire se peut dans les chantiers plus opérationnels. Corollaire de cette intégration, la forte transversalité entraîne certaines répétitions et redondances dans la présentation des pré-orientations. Ainsi, par exemple, l'objectif « déployer des expérimentations pour renforcer les réponses aux enjeux de recrutement » figure comme tel dans la pré-orientation VI mais se retrouve aussi, sous une autre forme, dans la pré-orientation IV. Il n'est donc pas facile de se repérer dans les 7 pré-orientations, du fait que certains chantiers sont répétés plusieurs fois bien que sous des formes différentes.

Il s'agit par ailleurs d'un document très « politique », dont la portée est difficile à appréhender, en particulier en raison d'orientations encore très larges, non chiffrées tant dans les objectifs que les moyens, ni assorties de calendrier de réalisation. C'est sans doute prématuré au stade actuel de la démarche, mais l'adéquation entre ambitions et moyens alloués devra assez rapidement être posée.

I - Une Bretagne engagée dans la transition climatique, énergétique et écologique

Le CESER apprécie que cet enjeu majeur soit rappelé ici, et présenté suivant une approche nouvelle faisant d'une économie plus écologique une économie plus compétitive. Il souligne que la Bretagne est déjà engagée dans un processus de transitions, dans le cadre de la Breizh COP, et s'interroge sur le lien de la SRTES avec les autres schémas.

Le Conseil régional propose le déploiement d'un plan de transitions en fléchant des chantiers à engager ou à accélérer par des actions fortes de formation et d'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de RSE. Le CESER regrette que ces chantiers ne soient pas chiffrés et souligne que l'accompagnement des entreprises dans leurs enjeux d'adaptation est aussi nécessaire pour mieux anticiper les évolutions des métiers, évaluer les besoins en compétences et adapter la formation continue, avec une vision stratégique des évolutions induites par les transitions.

Le CESER approuve l'application d'une logique d'éco-socio-conditionnalité dans les dispositifs d'accompagnement, mais demande à ce que cette démarche soit formalisée afin de bien identifier et comprendre les critères pris en considération dans l'attribution des aides. Par ailleurs, le CESER reste vigilant sur la cohérence et la complémentarité de ces éco-socio-conditionnalités avec la mise en œuvre d'initiatives de RSE ainsi qu'au suivi d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). S'agissant plus spécifiquement des questions d'emploi-formation-orientation, le CESER partage les propositions de chantiers à engager, même si, à ce stade, elles sont formulées dans des termes vagues.

Répondre aux enjeux de la transition climatique, énergétique et écologique implique le développement de compétences nouvelles, ce qui passe par l'adaptation de l'offre de formation. Ce sont là des éléments à prendre en compte dans le cadre du futur CPRDFOP, en particulier pour les adaptations régulières de la carte régionale des formations professionnelles initiales et pour l'élaboration de l'offre de formation continue. Ces adaptations commencent à être engagées mais il faudrait que la nouvelle stratégie régionale conduise à davantage de prise en compte de ces dimensions.

S'agissant d'adapter l'offre de formation, le CESER rappelle, ainsi qu'il l'a préconisé dans son étude « Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique » (2017), qu'il convient de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux des transitions, ce qui peut nécessiter d'intégrer des actions de sensibilisation dans toutes les formations proposées aux demandeurs d'emploi et aux personnes, jeunes ou adultes, en reconversion professionnelle, mais aussi de développer des modules relatifs aux transitions dans les formations des formateurs, et des actions de sensibilisation et/ou de formation pour les prescripteurs de formations, les chefs d'entreprises (artisans, industriels, commerçants, ...), les élus, les acteurs de la commande publique (notamment agents publics), voire des référents-formation dans les entreprises.

Le CESER rappelle aussi que les transitions énergétiques et écologiques invitent à décloisonner des formations professionnelles et à développer les approches intersectorielles ou interprofessionnelles dans l'exercice de certains métiers (par ex. le bâtiment, l'agriculture, etc.), ce qui devrait également se retrouver dans les formations professionnelles (initiales et continues), dans le secondaire et dans le supérieur. Sur ce dernier point le CESER a, par exemple, préconisé de renforcer la transversalité et la pluridisciplinarité dans la formation des étudiants et des enseignants-chercheurs, dans les façons d'aborder les problèmes au cours des études supérieures, au moyen notamment d'un essor des échanges et des expériences collaboratives inter-écoles et inter-universités. Toutes ces adaptations dans le domaine de la formation doivent permettre de mieux répondre aux enjeux des transitions, de faciliter les mobilités professionnelles et de sécuriser les parcours. La SRTES devrait permettre un déploiement plus massif de ces mesures.

Au titre des chantiers à engager, le bordereau mentionne « la mobilisation de la science (dont la CCSTI) ». Le CESER approuve cette proposition qu'il appelait de ses vœux. Son étude prospective sur l'appropriation sociale des sciences (2012) soulignait déjà l'importance qui devait être accordée dans le contexte des transitions – lesquelles

soulèvent des questions d'ordre scientifique, technique et technologique, mais aussi éthique, culturel et sociétal –, aux activités scientifiques, qui produisent de la connaissance, mais aussi à la culture scientifique et technique. Cette dernière, fortement liée aux questions d'éducation, de formation et d'accès à la culture, concerne la manière dont les individus acquièrent des connaissances et des aptitudes de nature à les éclairer dans leurs choix, individuels et collectifs. Pour le CESER, son développement doit être un objectif clairement pointé, et il passe notamment par une action renforcée (plus de moyens) des médiateurs scientifiques et des centres de culture scientifique, technique et industriels (CCSTI).

De manière générale, et comme indiqué en préambule, le CESER s'interroge sur l'articulation des chantiers de cette pré-orientation avec la démarche Breizh COP, le SRADDET et l'ensemble des schémas récemment réactualisés.

II - Une Bretagne productrice de richesses et industrielle

Le CESER souligne à nouveau la stratégie intégratrice visant à promouvoir une économie plus compétitive pour être plus sociale et plus écologique.

Dans le cadre de la proposition de mettre en place une stratégie globale de développement industriel et productif, il est proposé d'actionner les leviers de « l'orientation, de l'insertion dans l'emploi et la formation pour répondre au défi du recrutement ». Si le CESER le conçoit, et conçoit bien le rôle essentiel de l'orientation, de l'insertion et de la formation, il tient toutefois à souligner qu'il sera nécessaire de travailler aussi à l'attractivité de certaines filières. On voit bien aujourd'hui que face à certaines difficultés de recrutement la formation seule ne peut pas tout.

Des actions visant à mieux faire connaître le monde professionnel aux jeunes ont déjà été menées dans le cadre du CPRDFOP 2017-2022. Il convient de les intensifier de façon à déconstruire des *a priori*. Dans le même ordre d'idées, le CESER préconise de déconstruire les stéréotypes de genres. Cela a commencé à être fait, mais il faudra là encore, au titre de la SRTES, investir plus massivement cette dimension. L'étude du CESER sur les parcours des jeunes des lycées professionnels (« En bac pro, et après ? », 2021) a souligné le caractère non-mixte de certaines filières du bac professionnel, et notamment la très faible présence des filles, voire leur absence, dans des formations liées précisément aux évolutions numériques et à la transition écologique (par exemple 9 filles contre 240 garçons en 2^{de} professionnelle dans la spécialité « systèmes numériques » à la rentrée 2020 dans l'académie de Rennes). Il a montré aussi le besoin de développer encore les poursuites d'études des bacheliers professionnels. Le CESER invite la Région et le rectorat d'académie à travailler ensemble pour faire évoluer ces situations ; il souhaite que des objectifs soient inscrits dans le prochain CPRDFOP, et que les contrats d'objectifs signés par la Région et les branches professionnelles soient également mis à contribution.

Si les contrats d'objectifs emploi-compétences-orientation-formation peuvent être des moteurs de transformation, ils ont un rôle à jouer dans l'insertion dans l'emploi des jeunes. Il serait donc nécessaire que dans leur élaboration, les relations avec les établissements de formation – et pas uniquement les CFA – soient développées notamment pour l'accueil de stagiaires.

Par ailleurs, ce chantier reprendrait l'objectif transversal du CPRDFOP 2017-2022, qui avait été formulé de la façon suivante : « inscrire la transition numérique comme accélérateur des transitions environnementales, de la compétitivité des entreprises et vecteur de performance pour la formation et l'orientation », en y ajoutant « pour l'innovation pédagogique ». Le CESER avait approuvé cet objectif en 2017. Investir dans l'innovation pédagogique est une orientation que le CESER pourrait soutenir. Concernant la pédagogie et le numérique, il se contentera de rappeler ici qu'il faut veiller aux publics les plus éloignés des usages d'internet et qu'un préalable nécessaire au déploiement des innovations pédagogiques liées au numérique est de travailler sur les zones blanches et de développer des actions visant à éviter l'exclusion numérique.

Toujours dans le chantier de développement industriel et productif, le Conseil régional propose de conforter l'écosystème de soutien à l'innovation et renforcer les liens entre recherche, innovation et déploiement industriel

dans une logique de transfert dans le cadre des objectifs de la S3. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à conforter les priorités de la S3 et saluait, dans son avis de décembre 2020, la réduction du nombre de domaines d'innovation stratégique, de 7 à 5. Si cela clarifie la stratégie régionale, le CESER renouvelle toutefois son souhait de voir précisée la vision territoriale retenue, de même que les liens et la cohérence qu'entretiennent la S3 et la SRTES. De manière plus générale, le CESER propose une nécessaire identification des secteurs dans lesquels les entreprises bretonnes, les centres de recherche et d'innovation sont leaders afin d'en déduire des stratégies de positionnement et de développement.

Au titre des chantiers à engager, le bordereau prévoit le déploiement d'un programme d'accompagnement à la numérisation de l'économie.

Le CESER, dans son étude « Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne » (2021), appuyait l'importance de la transformation numérique des entreprises, nécessaire pour leur permettre de s'adapter aux évolutions de contexte. Celle-ci est susceptible d'emprunter « *divers chemins* » (processus internes ou bien solutions collectives). Dans son étude « Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités » (2017), le CESER soulignait le retard des entreprises françaises dans leur transformation numérique, tant par rapport à leurs concurrentes que par rapport aux attentes des consommateurs. Le CESER insistait alors sur l'importance du numérique pour faciliter l'accès aux marchés et voyait la transformation numérique comme « *un levier de compétitivité et un moyen de mieux coordonner les acteurs pour dépasser certaines faiblesses structurelles des filières actuelles (atomisation des acteurs, concurrence entre différents maillons d'une même filière au détriment de la performance globale de cette dernière)* ». Pour le CESER, la transformation numérique n'est pas une fin en soi, celle-ci devant être en phase avec les objectifs économiques, sociaux et environnementaux que se fixent les entreprises. Aussi, elle ne peut être pensée sans une évolution des stratégies et des modes d'organisation. Pour le CESER, les enjeux consistaient notamment à mettre en cohérence les acteurs du secteur et de miser sur la mutualisation.

Le CESER soulignait, dans son avis de mars 2022, la qualité de l'action menée à l'initiative du Conseil régional sur la cybersécurité et ses nombreuses réussites depuis 2014. Cette dynamique s'articule notamment autour du Pôle d'Excellence Cyber (PEC). Le CESER insiste à nouveau sur l'intérêt et la nécessité de structurer, soutenir et développer une filière cybersécurité souveraine. Il appelle à renforcer la coordination des initiatives aussi bien en formation qu'en recherche, avec des valeurs d'excellence, d'inclusivité et de mixité. Il souligne l'intérêt de construire un mode de gouvernance et d'organisation agile et adapté aux enjeux.

III - Une Bretagne inclusive et modèle de performance sociale

Le CESER avait souligné dans son avis de décembre 2021 la place plus importante accordée à la dimension sociale du développement, et partage l'objectif affiché d'une économie plus sociale tout en restant, comme dit plus haut, interrogatif sur la notion de performance sociale.

Le Conseil régional réaffirme sa volonté de développer les programmes de RSE afin de mettre en perspective la qualité du travail, les liens sociaux et les enjeux économiques et démographiques. Le CESER souligne l'expression forte du souhait de solutionner les problèmes de formation et de recrutement en renforçant les logiques de reconversion et de recrutement. Le CESER ne peut que saluer l'effort porté sur l'accessibilité au logement et à la mobilité, critères essentiels dans le recrutement de compétences par les entreprises.

Par ailleurs, le Conseil régional avance un chantier de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), ce que note le CESER avec satisfaction. Il souligne la nécessaire consolidation de l'écosystème d'accompagnement des porteurs de projets et rappelle que l'ESS constitue un atout pour l'atteinte des objectifs de la Breizh COP. En effet, elle intervient aussi bien dans le développement économique équilibré et collaboratif des territoires que dans les axes essentiels de la transition écologique. Ces derniers s'articulent en particulier autour de l'énergie (production d'énergie renouvelable citoyenne et modification des comportements de consommation), de l'économie circulaire

(tant dans l'évolution de la consommation que dans l'évolution des filières telles que le réemploi, le recyclage, ou les matériaux biosourcés) et bien d'autres domaines (l'accès aux services par exemple).

Le Conseil régional mentionne également « la montée des compétences en lien avec les filières d'avenir et les enjeux de numérisation et de transition » et « le renforcement des logiques de parcours, de remédiation et de seconde chance ». Le CESER soutient ces orientations. Il partage bien évidemment l'enjeu de « garantir à chacun ses chances de réussite, de progrès et d'épanouissement ». Cela signifie que chacun-e doit pouvoir accéder à la formation de son choix, quel que soit son statut, pouvoir développer ses compétences tout au long de la vie, monter en niveau de qualification, et pouvoir évoluer dans son parcours professionnel en évitant les ruptures subies. Comme le souligne le document, si les orientations stratégiques et les chantiers du CPRDFOP 2017-2022 portaient déjà ces objectifs, il faut aller au-delà notamment en termes d'orientation avec un service public qui soit plus lisible et accessible à tous. Par exemple, le développement de passerelles en cours de formation initiale mais aussi de formation continue doit s'intensifier ainsi que le développement d'approches intersectorielles dans les formations pour faciliter les mobilités professionnelles. Le CESER s'interroge sur le terme de service public de l'orientation « de nouvelle génération » : quelles sont les évolutions envisagées ?

S'agissant du schéma de développement des formations sanitaires et sociales, qui fait normalement partie intégrante du CPRDFOP même si la réflexion est menée à part, le CESER rappelle qu'il a répondu à la concertation et que sa contribution de début avril 2022 contient de nombreuses analyses et propositions. Il soutient la volonté du Conseil régional de développer ce type de formations afin de les adapter et de répondre au vieillissement de la population d'une part, et de résoudre la problématique des déserts médicaux d'autre part.

Enfin, les efforts apportés sur les conditions de vie étudiante permettront une meilleure attractivité visant à attirer et à conserver nos talents sur le territoire.

IV - Une Bretagne rayonnante et attractive

Le Conseil régional fait ici le pari d'une économie plus attractive parce que plus sociale et écologique.

Il propose ainsi de mettre en place une stratégie renouvelée de positionnement européen, en particulier en matière de recherche, ainsi qu'une nouvelle stratégie d'internationalisation, autant orientée vers l'exportation que l'attractivité d'investissements internationaux, ce que le CESER approuve. Selon le CESER, la volonté de promouvoir une économie attractive doit reposer sur un rayonnement à l'international et des coopérations dans une vision soucieuse de la RSE.

Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional dans sa volonté de proposer et coordonner une stratégie de rayonnement en lien avec les territoires et les métropoles. Selon le CESER, les partenariats entre Région et métropoles méritent néanmoins d'être améliorés sur les actions à l'international et les enjeux d'attractivité et de rayonnement. Par ailleurs, le CESER regrette que le bordereau n'en dise pas plus sur les objectifs de ce chantier, sur les moyens alloués, ou encore sur la gouvernance.

Le CESER souligne également l'importance d'assurer une bonne cohérence entre la SRTES et le nouveau Plan d'investissement d'avenir (PIA4, 2020-2025), qui prévoit notamment un volet territorialisé pour le soutien aux petites et moyennes entreprises dans la mise en place de leurs projets d'innovation, l'accompagnement et la structuration de filières et le développement de l'ingénierie de formation.

Par ailleurs, même si le chantier reste flou, le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à s'appuyer sur les atouts régionaux en matière de recherche et innovation. Pour cela, le CESER souligne la richesse et la diversité des organismes de recherche, des équipements, de même qu'un important écosystème de transfert de technologies et d'entrepreneuriat étudiant. La question de la mise en cohérence avec la S3 reste ainsi déterminante.

Enfin, le CESER appuie la proposition qui consiste à « inscrire des dispositifs opérationnels (sous forme expérimentale dans un premier temps) pour l'attractivité des compétences et des salariés » dans les secteurs en forte tension, en articulant des palettes de réponses. La nouvelle étude en cours du CESER sur l'emploi-formation à l'échelle des territoires, qui vise notamment à recenser des expérimentations déjà conduites dans les territoires, pourrait, en fonction de l'avancée des travaux, apporter un éclairage.

V – Une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde

Le CESER défend de longue date le fait que la mer est un critère de différenciation majeur de la Bretagne. Aussi, il ne peut que soutenir la volonté du Conseil régional d'inscrire le développement de l'économie maritime comme l'une des orientations stratégiques de son schéma régional des transitions économiques et sociales.

Comme il l'a souligné dans sa précédente contribution et comme le Conseil régional s'y engage dans ce bordereau, le CESER juge effectivement essentiel que cette démarche soit mise en cohérence avec la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, qui identifiait déjà les grands enjeux et défis en la matière. Dans les grandes lignes, les chantiers esquissés ici par le Conseil régional s'inscrivent ainsi dans la continuité des travaux engagés depuis plusieurs années, et le CESER ne peut donc à ce stade qu'insister sur la nécessité de les accélérer.

Il lui semble effectivement essentiel que le soutien aux mutations écologiques des filières maritimes et à la filière EMR soit un axe prioritaire dans le développement économique et stratégique de la Bretagne.

En ce qui concerne le déploiement d'un projet régional logistique portuaire au service du développement économique, le CESER salue cette proposition qui s'inscrit dans la continuité des discussions engagées à l'occasion de la signature du CPER. C'était une démarche qu'il appelait de ses vœux depuis plusieurs années compte tenu de la nature et du poids des investissements à envisager. Une réflexion régionale globale et partagée semble en effet essentielle pour dessiner l'avenir des ports de Bretagne, en lien avec les objectifs de décarbonation et l'inscription du port de Brest-Roscoff dans le réseau central du RTE-T.

Le CESER espère que les travaux conduisant à préciser la manière dont seront déclinés ces différents chantiers seront engagés rapidement, et il se tient évidemment prêt à contribuer autant que possible à ces travaux, à la place qui est la sienne.

VI - Une Bretagne de l'équilibre et de l'ancrage territorial

Le Conseil régional propose ici de lier développement économique et social et aménagement des territoires, afin de valoriser les potentiels de tous les territoires de Bretagne pour une économie plus performante, plus écologique et plus inclusive.

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional d'amplifier et de mieux intégrer les politiques économiques en lien avec les territoires. Cela passera notamment par la mise à jours des conventions liant la Région aux EPCI. Si le CESER salue cette initiative qui tend à prendre en compte de nombreuses politiques (emploi, formation, orientation, tourisme, etc.), il restera vigilant à ce que cela ne se traduise pas par une complexité accrue de la mise en œuvre des différents dispositifs.

Au titre des chantiers à engager, le document mentionne le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT). Le CESER trouve intéressante l'idée de développer la GPECT comme vecteur de développement économique ; il souligne que cela faisait déjà l'objet du CPRDFOP 2017-2022 et que des appels à projets ont été lancés à ce titre par le Conseil régional, suscitant déjà plusieurs démarches. Pour le CESER, ces actions sont à poursuivre et à développer. La GPECT devrait permettre d'anticiper certaines difficultés.

Le document mentionne également qu'il s'agira de « donner une nouvelle impulsion à la gouvernance territoriale du développement économique et social ». Le CESER démontre, dans son étude « Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne » (2021), qu'une gouvernance territorialisée constitue un facteur de résilience économique. Selon le CESER, les coopérations avec et entre les entreprises constituent des moyens efficaces pour agir sur trois piliers de la résilience : la bonne utilisation des ressources, l'adaptation des modèles économiques et la mise en place d'une gouvernance permettant de construire, à l'échelle du territoire, des réponses à des défis communs.

Le CESER comprend également qu'il doit s'agir de donner une nouvelle impulsion aux Commissions territoriales emploi-formation (CTEF). A l'issue de l'étude qu'il a engagée sur l'emploi-formation à l'échelle des territoires, le CESER pourra préconiser des pistes d'amélioration de ces chantiers (GPECT, gouvernance, etc.).

Enfin, le Conseil régional propose d'engager un chantier afin d'élaborer une stratégie du foncier économique dans le cadre des objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN), tenant compte des enjeux liés aux équipements logistiques ou aux entrepôts de données numériques. Si le CESER insiste sur la nécessité de préserver le foncier, il s'interroge sur la manière de relocaliser l'activité industrielle sans en consommer.

VII - Une Bretagne collectivement performante

Au titre d'une « Bretagne collectivement performante » il est principalement question de la gouvernance des politiques de développement économique, d'innovation, de recherche, de formation, d'enseignement supérieur, d'orientation tout au long de la vie.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de veiller à mettre en place des outils de mesure et de suivi de ses politiques.

Il soutient les propositions de chantiers à engager, lesquels contiennent quelques nouveautés. Ainsi les nouveaux indicateurs de mesure du développement, alternatifs au PIB, sont de nouveau évoqués ici et il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle génération de contractualisation Région-EPCI en l'élargissant à la thématique emploi/formation ainsi qu'aux enjeux liés à l'eau, au foncier et aux déchets.

Le reste est un peu plus vague. Ainsi nous ne voyons pas très bien ce que signifie « renforcer l'efficacité et l'efficience des outils d'accompagnement des entreprises de l'écosystème de l'innovation en osant des remises en cause de situations anciennes et la révision des objectifs au regard du contexte nouveau » ou « proposer et mettre en place des instances de mobilisation, d'information, et de suivi des stratégies de développement économique et social, au plan régional comme au plan territorial ». Le CESER rappelle le souhait du Conseil régional, par la saisine qu'il lui a adressée, de renforcer les dispositifs permettant une plus large participation citoyenne, ce qu'il ne retrouve que partiellement ici. Le CESER est donc dans l'attente de précisions et fournira de son côté de premiers éléments d'état des lieux et d'orientations générales en matière de participation citoyenne.

Compte-tenu de l'ensemble de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les étapes d'élaboration de la nouvelle stratégie régionale des transitions économiques et sociales et son lien avec les autres politiques publiques régionales.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Elaboration de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales - Point
d'étape

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur les 7 pré orientations stratégiques, avec un sujet transversal pour ce qui la concerne :

Cette stratégie régionale des transitions économiques et sociales du Conseil régional est l'occasion de réhabiliter la place et la défense des intérêts des travailleurs, qui, on le mesure et on l'a mesuré durant la crise Covid, subissent les transitions, par manque d'anticipation, en étant, trop souvent, les variables d'ajustements d'un monde économique en mutation.

A ce titre, la CGT précise que la Bretagne ne part pas de rien.

En fin 2013, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, prévoyait d'accompagner les travailleurs licenciés de l'agroalimentaire, des crédits pour la construction de logements sociaux, la rénovation thermique, le soutien à la filière de la volaille, au numérique, des aides aux entreprises, à l'agriculture, etc.

Dans ce même Pacte, au titre 1, une démarche unique en France s'entrouvrit avec la naissance d'une Conférence Sociale permettant la promotion du dialogue social territorial que nous retrouvons d'une certaine façon au sein du CESER, avec d'autres acteurs et d'autres modalités de travail.

La crise du COVID a révélé et accéléré les tendances existantes et « le quoiqu'il en coûte » du gouvernement n'aura pas permis d'atténuer la perte d'attractivité en terme d'emplois ; de nombreux secteurs économiques en Bretagne en sont victimes.

Pour la CGT, les travailleurs surnommés « invisibles », que nous côtoyons dans notre quotidien ne doivent pas être abandonnés dans la stratégie SRTES Régionale puisque le Conseil Régional le dit lui-même : « *la SRTES est une stratégie avant d'être un schéma* ». Alors chiche, pour la CGT qui pratique elle-même la stratégie au service des valeurs humaines.

Nous réaffirmons dès lors qu'il ne peut pas y avoir d'égalité territoriale sans services publics de proximité. C'est certainement le défi majeur pour une réelle stratégie territoriale !

Il ne peut pas y avoir de transition écologique sans prise en compte de la préservation des ressources naturelles dans l'intérêt général, il ne peut y avoir de transitions sociales sans prise en compte des intérêts des travailleurs qui savent aussi rappeler aux institutions de la République qu'ils sont bien des citoyens.

Pour la CGT, il revient à la Société Civile d'agir et de réfléchir à la justice sociale et environnementale, de veiller à ce que les transitions répondent aux besoins sociaux et que surtout l'ensemble des aides publiques, attribuées au monde économique, se fasse sur des critères éco socio conditionnalité.

La CGT dessine depuis longtemps un véritable projet de transformation sociale. Ce projet actualisé est nommé « plan de rupture ». Il est bon de le rappeler dans cet hémicycle de la société civile organisée que les problèmes de recrutements ne sont pas du fait de la responsabilité des privés d'emplois, mais bien de la non qualité des emplois proposés et de la non rémunération juste du travail.

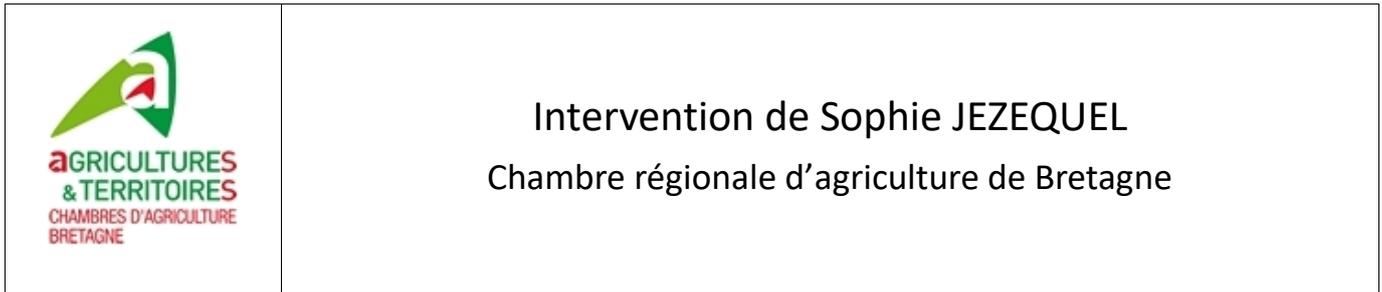
La précarité, même subventionnée, ce n'est pas un métier. Les bas salaires ne permettent pas de vivre dignement, les difficultés pour se loger ce n'est pas la vie « idéale », les contraintes vie privée/ vie professionnelle sont réelles, le manque de reconnaissance n'est pas une vue de l'esprit, rien n'est ainsi le fruit du hasard.

La réponse aux problèmes de recrutements et d'emplois en prise directe avec le tissu territorial ne peut pas être un recours aux travailleurs détachés d'Europe et d'autres continents dans de nombreuses entreprises bretonnes.

Un modèle social, pour qu'il soit pérenne, se doit d'apporter des réponses aux aspirations de sa jeunesse en tout premier lieu.

Quand les travailleurs ne trouvent plus leur part de progrès, quand la démocratie ne protège plus contre les inégalités créées par la folie du capitalisme, c'est la démocratie qui est en danger.

La CGT entend faire bouger les lignes dans un certain nombre d'institutions et c'est aussi le cas au CESER de Bretagne.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Avec une dizaine de défis identifiés dans ce document, la stratégie régionale des transitions économiques et sociales est confrontée à des risques de contradictions ou d'incohérences.

Cette difficulté est parfaitement formulée :

- Etre compétitif pour être plus social et plus écologique ;
- Etre plus social et écologique pour être plus compétitif.

La Région fait le pari que l'attractivité bretonne viendra de sa différenciation et de son positionnement en pointe sur les transitions.

Les chambres d'agriculture de Bretagne sont mobilisées pour réussir des transitions compétitives, en croisant les enjeux des filières et les enjeux dans les territoires.

Une des inquiétudes majeures est la démographie et l'enjeu du renouvellement des actifs qui porteront ces transitions. Cette problématique est particulièrement prégnante dans le secteur de l'élevage. D'aucun pourrait se réjouir, croyant accélérer ainsi les transitions climatiques, notamment la réduction des émissions des GES. Or la force de la Bretagne, c'est bien sa polyculture-élevage, et les réponses agronomiques que cette complémentarité peut apporter.

Nous pensons qu'une stratégie régionale de transitions doit concentrer son action sur les actifs ou les futurs actifs. Pour le secteur agricole, l'amélioration des niveaux de revenu et des conditions de travail sont des sujets névralgiques.

Les ruptures et les chocs que notre économie traverse questionnent le rythme des transitions, voire les remettent en cause.

La souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire sont remises sous les projecteurs. La stratégie régionale des transitions doit plus que jamais intégrer ces enjeux, d'autant plus que la Bretagne dispose de nombreux atouts pour y participer.

Nous souhaitons donc que dans les futures étapes de cette stratégie et des pré-orientations formulées, il soit bien tenu compte de nos observations et contributions et expertises, singulièrement sur les questions liées au foncier et à la transmission, à la gestion qualitative et quantitative de l'eau, à la réduction des GES dans le secteur agricole.

Si l'objectif de maintenir le système productif et en conforter la compétitivité est sincère, il faut le faire avec les acteurs du quotidien de ce système productif. Nous y serons particulièrement attentifs.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Daniel TUNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Ce document d'étape proposé par la Région abordant le contexte de la démarche imposée par la loi, la méthode employée, présentant les éléments d'analyse issus de cette première phase de concertation ainsi que les pré-orientations stratégiques et la structuration de la réflexion pour la phase 2 présente un réel intérêt et permet un partage des éléments issus de la concertation et des perspectives dégagées par la Région.

L'exercice auquel doit se livrer la Région, de rédaction de ces trois schémas stratégiques, est un exercice particulièrement difficile et délicat compte tenu de la diversité des enjeux et des sujets, dans un contexte de partage de compétences, avec l'Etat notamment, conjugué au souhait légitime de la Région de produire un document synthétique et accessible.

Nous avons, en ce qui nous concerne, contribué, via une réponse commune et unique, avec nos 4 MEDEF départementaux, nos 18 branches régionales et nos 3 membres associés, au questionnaire AFOM. Nous espérons que nos réponses, élaborées sur la base d'une consultation très large de ces organisations adhérentes ont reçu de la part du cabinet retenu par la Région, le traitement qu'elles étaient en droit de recevoir.

Nous souscrivons bien entendu aux grandes lignes des pré-orientations stratégiques retenues par la Région, à commencer par la lutte contre le réchauffement climatique. Il nous semble toutefois que le texte proposé exprime une vision des problématiques et enjeux particulièrement lisse et consensuelle en omettant de souligner la forte perte de compétitivité de nos activités de production en général, et industrielles en particulier, y compris agroalimentaires, et dans une période plus récente, depuis 2015, de nos activités de service.

Le texte de la Région donne l'impression de vouloir occulter la réalité de perte de compétitivité de nos activités de production françaises et donc bretonnes pour se projeter selon des axes consensuels vers un futur certes exigeant mais surtout abordé comme consensuel et fédérateur.

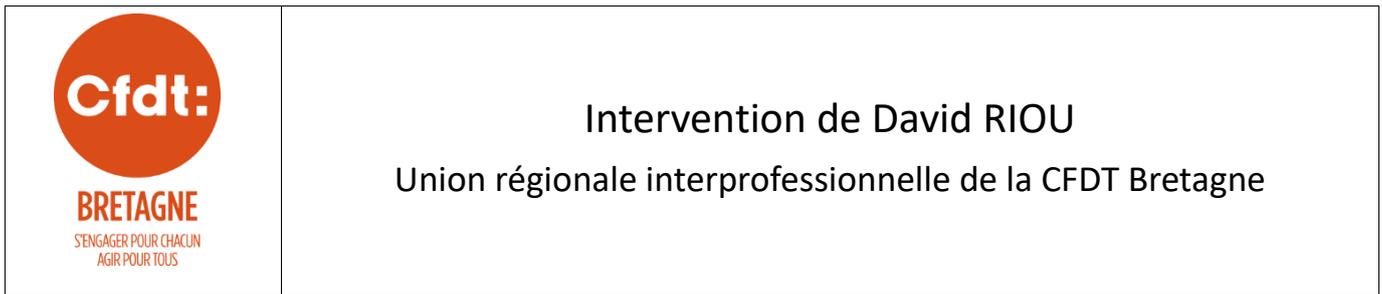
Si nous souscrivons à la phrase selon laquelle, je cite, « l'économie bretonne doit être plus compétitive pour être plus sociale et plus écologique », nous lisons à la suite « elle doit être plus sociale et écologique pour être plus compétitive » ; ce qui conduit la Région à présenter sa vision sous forme d'injonctions optimistes révélatrices d'une forme d'angélisme suggérant une connaissance insuffisante des enjeux, défis et sujets qui font le quotidien des entreprises.

A celle-ci, nous préférons une vision qui embrasse les réalités et qui n'oublie pas que les entreprises situées en Bretagne et en France évoluent dans un monde où la concurrence est féroce et qu'elles sont confrontées à un contexte géopolitique et économique post crise COVID très instable malgré la reprise amorcée en 2021. Ces réalités doivent conduire les pouvoirs publics à mener des politiques permettant la reconstitution des marges pour mieux affronter la concurrence et être en mesure de mieux financer les importantes transformations des PME et PMI à venir, notamment énergétiques, ce dont profiteront l'ensemble de nos territoires.

Au regard de ces éléments, il nous semble que le document de la Région gagnerait à plus de réalisme compte tenu de l'ampleur des difficultés que rencontrent les entreprises et des défis qu'elles devront relever. Il devra également

apporter les clés de lecture sur le niveau de priorité entre les différentes pré-orientations proposées par la Région. Ces dernières peuvent être en partie antagonistes. En résumé, il faudra faire des choix en tenant compte de la réalité de ce que vivent les entreprises bretonnes.

Je vous remercie de votre attention.



L'élaboration de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales s'est déroulée dans un temps court à partir d'un questionnaire présentant un état des lieux de la Bretagne avec ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour notre région. Plusieurs éléments sur l'état des lieux présentés méritent des éclaircissements : pourquoi faire un état des lieux sur le périmètre de la Bretagne Historique ? Pourquoi ne pas prendre en compte les impacts du Brexit et leurs impacts dans l'état des lieux qui sont et seront d'actualité ? Pourquoi ne retrouve-t-on pas les propositions partagées liées aux 38 objectifs de la Breizh COP dans l'état des lieux ? Les propositions de relocalisation de certaines activités mises en avant avec les pénuries d'équipements lors du déploiement des derniers plans de relances seront-elles abordées et intégrées ?

Pour la CFDT le défi des transitions (transition écologique et énergétique, numérique) doit également prendre en compte les projets de territoires. Cette stratégie de transitions ne devrait-elle pas s'appeler plutôt la Stratégie régionale des transitions économiques, **environnementales** et sociales ?

La CFDT souhaiterait mettre en avant plusieurs remarques sur quelques-unes des pré-orientations stratégiques et sur les chantiers à engager.

Sur la partie « **Une Bretagne rayonnante et attractive** », il serait intéressant de disposer de données concrètes pour étayer les dires, notamment en termes de données démographiques, de disposer aussi d'éléments en termes de solde migratoire. Concernant la forte attractivité notamment résidentielle, il ne faut pas oublier un centre Bretagne plus désertifié et qui souffre. De la même façon, il ne faut pas occulter non plus le taux de retraités – ici non fourni – parmi les résidents en sus chaque année ; un élément que l'on va retrouver dans les opportunités à saisir en termes d'activités à développer mais qui peut aussi constituer une faiblesse, voire une menace. Si d'une part cela peut être créateur d'emplois, il convient de bien définir ces emplois en termes d'attractivité et de qualité de l'emploi. D'autre part, ce vieillissement de la population nécessite des investissements importants en termes d'infrastructures (hébergement, établissements de santé...).

Si la filière Sanitaire et social constitue logiquement une filière d'avenir créatrice d'emplois, la CFDT tient à rappeler combien il est nécessaire de travailler à l'attractivité des métiers dans cette filière non seulement pour y attirer des nouveaux actifs mais aussi pour éviter la fuite des salariés déjà en place.

Si la CFDT reconnaît la région Bretagne comme une grande région de tourisme, un atout porteur d'emplois, elle veut également insister sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'emploi et du parcours professionnel de façon à lutter contre la précarisation de certains emplois du secteur du Tourisme comme les emplois saisonniers. Par exemple, il serait bien de développer ce qui a pu se faire sur le bassin d'Auray en 2013 (expérimentation d'un CDI emploi-formation) avec la possibilité donnée aux saisonniers de suivre des formations entre deux saisons pour leur offrir une activité tout au long de l'année. Une expérimentation intéressante et qui pourtant n'a pas été suivie... D'autre part, au regard de l'atout représenté par le Tourisme, la CFDT insiste également sur la nécessité de développer un contrat d'objectifs emploi-compétences-formation et orientation dans le secteur, sujet évoqué dans le plan EFOP face à la crise sanitaire présenté au plénier du CREFOP de juin 2020, et non repris à ce jour. De plus, la CFDT exprime

le souhait que soit prise en compte dans les formations et les métiers la question des transitions notamment la transition environnementale (par exemple, pour répondre au développement du tourisme vert...).

Sur « **une Bretagne productrice de richesses et industrielle** », s'agissant de l'emploi, si les constats posés sont avérés, la CFDT veut attirer l'attention sur le fait que cette réalité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Ainsi, une enquête de l'INSEE de 2021 note clairement que la création d'emplois bénéficie essentiellement à certains bassins d'emploi à savoir Rennes, Vannes, St Malo, Vitré et Lamballe. A l'opposé, cinq zones perdent des emplois salariés tels que Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, Morlaix et Carhaix. Il y a donc une réelle disparité sur le territoire breton qu'il ne s'agit en aucun cas d'occulter. Par ailleurs, derrière la création, il est nécessaire de prendre en compte le fait que la relance en matière d'emplois a moins bénéficié à certaines catégories de salariés, en particulier les seniors. Ce qui pose la question de la responsabilité sociétale des entreprises non seulement dans le maintien dans l'emploi de ces salariés, mais aussi dans l'embauche de seniors en recherche d'emploi.

De plus, il faut noter concernant l'organisation autour de filières structurées que parmi celles citées, certaines restent encore à développer (numérique, électronique...) et surtout qu'il s'agit de filières centrées sur certains bassins d'emplois. Ce qui contribue au déséquilibre intrarégional en matière d'emplois.

Sur « **Une Bretagne de l'équilibre et de l'ancrage territorial** », s'il est vrai que statistiquement, la Bretagne est la région la moins inégalitaire, il faut aussi noter que, c'est aussi celle des salaires très bas. Par ailleurs, la CFDT attire l'attention de la Région sur la nécessité de mettre en relation les plus faibles taux d'allocataires de RSA et de pauvreté avec le fait qu'il existe en Bretagne une plus forte solidarité intrafamiliale qu'ailleurs en France. Il convient de relativiser aussi l'affirmation du moindre taux d'illettrisme sachant qu'il n'y a pas de mesures précises de l'illettrisme depuis plusieurs années si ce n'est via les journées citoyennes. Et il n'existe pas de moyens de repérage et de détection au sein de l'entreprise alors même que la situation d'illettrisme est un frein au développement des compétences des salariés et à la compétitivité des entreprises. La CFDT a d'ailleurs insisté sur ce point dans sa contribution de 2021 dans le cadre de la préparation du nouveau plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Concernant le dialogue social, il peut être considéré comme innovant s'agissant de la conférence sociale, la Bretagne étant une des rares régions où ce type de conférence existe, mais en quoi est-il vraiment innovant au niveau du CREFOP et du CESER, institutions existant aussi dans d'autres régions ? La CFDT reconnaît certes la qualité des relations entre la Région et le CESER par rapport à d'autres régions. Cependant, elle déplore que cette qualité qui pouvait exister au sein du CREFOP se soit délitée depuis quelques années. En effet, le CREFOP est devenue une institution avec un moindre dialogue social depuis environ 3 ans, raison pour laquelle les partenaires sociaux ont demandé à l'automne 2021 un séminaire pour poser les choses à ce niveau et revoir son fonctionnement. A ce titre, la CFDT réaffirme son attachement au quadripartisme et à ses résultats. Elle souhaite que perdure la démarche partenariale mise en œuvre pour la construction du CPRDFOP avec des modalités (techniques et calendaires) qui permettent une vraie concertation, réfléchie. La préparation du nouveau CPRDFOP dans ce cadre de schéma global reste très floue...

Sur « **une Bretagne équilibrée avec des activités et services qui maillent le territoire** », la CFDT conteste l'affirmation d'une bonne répartition des services publics sur le territoire car beaucoup de services de proximité ont été supprimés du fait de la politique menée par l'Etat. Ce qui ne permet plus de répondre aux besoins de nos concitoyens et a mis à mal le maillage territorial. Le choix d'IDEO comme exemple ne nous semble pas le plus judicieux d'autant qu'il n'est pas le reflet de la réalité pour la majorité des autres services publics.

La CFDT tient à souligner que la répartition de l'offre de formation, initiale et professionnelle, et des organismes de formation est loin d'être aussi équilibrée qu'il est avancé car le plus souvent concentrée autour des bassins d'emploi, avec des manques par ailleurs, comme par exemple dans le centre Bretagne.

Pour conclure, s'il existe bien des instances de pilotage des enjeux d'emploi-formation, il est nécessaire d'être clair sur le fonctionnement des CTEF (commissions territoriales emploi – formation). Sur les 14 existantes en Bretagne, toutes ne fonctionnent pas. Et quand elles fonctionnent, elles sont devenues des lieux très descendants qui ont perdu leur raison d'origine et ne permettent plus guère d'expérimentation, ni de dialogue. La CFDT insiste sur la nécessité de faire des CTEF de véritables lieux de dialogue social, de conduite et d'animation des projets de territoire en matière d'emploi-formation. Ce qui oblige l'engagement de tous les acteurs.



Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne et des JAB.

Dans le contexte bouleversé que nous vivons en ce moment, parler d'une stratégie régionale des transitions économiques et sociales n'est pas facile. Le manque de visibilité sur l'évolution du contexte mondial rend difficile l'établissement d'un positionnement stratégique. Mais, une chose est certaine, il faut dans cette réflexion tenir compte des enseignements des crises actuelles, Covid et guerre en Ukraine.

Parmi ces enseignements, la nécessité de produire français, de produire breton est apparue comme une priorité.

Dès lors, et sans rentrer dans le détail du document proposé par le Conseil régional, nous estimons que la priorité de la Bretagne doit être le renforcement de la dynamique productive. Cela doit se faire en développant les leviers de soutien à la production et en stoppant les distorsions de concurrence. Seule la dynamique productive peut en effet avoir un effet positif sur l'ensemble des facteurs rendant une région attractive : développement de l'emploi, dynamisme des territoires ruraux, productions locales faisant la fierté des habitants et reconnues ailleurs. Au contraire, la perte de dynamique productive aurait un effet similaire à ce qui s'est produit dans certaines régions industrielles françaises : chômage, désertification, perte d'attractivité, manque d'appartenance des habitants à leur région.

Quant à la transition climatique, énergétique et écologique, elle ne pourra se faire de manière durable que par une économie productive efficiente. La production en Bretagne ne doit pas être contrainte par des normes distorsives qui entraîneraient une délocalisation de certaines activités. Je pense notamment à l'élevage, qui trouve en Bretagne les meilleures conditions pédoclimatiques et un savoir-faire permettant la production d'aliments avec moins d'impact environnemental. Ainsi, vouloir réduire les gaz à effet de serre à l'échelle bretonne, en diminuant les cheptels, provoquerait une production délocalisée plus importante et nous importerions notre alimentation et des gaz à effet de serre, qui seraient augmentés au niveau mondial.

Aujourd'hui, la dynamique agricole productive bretonne est menacée par le manque de main d'œuvre et par la non-répercussion de la hausse des charges due au coût des matières premières, des matériaux de construction et de l'énergie. Il est temps d'enrayer la fragilisation des entreprises agricoles par une réelle politique de soutien à la production et une promotion collective des métiers de l'agriculture.

Merci de votre écoute.



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Sans trop s'étendre sur les généralités, observons tout de même pour commencer que quelques mois après l'annonce d'une « nouvelle stratégie régionale économique et sociale, ambitieuse et innovante », le point d'étape proposé aujourd'hui n'est franchement pas très avancé. C'est bien sûr dû à la difficulté de cet exercice inédit - l'articulation de trois schémas dont les logiques ne se correspondent pas spontanément ne va certes pas de soi. Mais c'est peut-être aussi le signe d'une difficulté plus profonde.

A lire les six premières pages qui précèdent les orientations stratégiques de la Région, on a en effet l'impression que celle-ci éprouve les plus grandes difficultés à dire quelles sont réellement les priorités. D'un côté les quelques grands axes et chantiers présentés semblent assumer une volonté de rupture avec les modèles productifs dominants ; mais d'un autre côté l'insistance à associer systématiquement les deux termes - « écologique » et « social » - à celui beaucoup plus ambigu de « compétitivité » peut en faire douter. A donner des gages aux éléments les plus conservateurs du capitalisme pour les convaincre d'adhérer à une « transition » douce, si douce qu'elle sera indolore pour eux, ne risque-t-on pas de promouvoir une transition qui ne transite plus vers rien ? Mais le terme même de « transition » n'est-il pas déjà un peu dépassé quand la jeunesse appelle aujourd'hui à la « bifurcation » et qu'une partie de celle-ci s'y engage d'ores et déjà par ses propres moyens sans plus attendre ?

S'agissant du futur CPRDFOP qui occupera une place importante dans la nouvelle Stratégie régionale, la FSU attend la mise en place des groupes de travail à l'automne prochain pour juger de la façon dont ses propositions pourront ou pas être prises en compte.

En 2017 le soutien affirmé du CPRDFOP au développement de l'apprentissage avait été un point d'achoppement. Nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte, pour autant il faudra que le futur CPRDFOP avance sur bien d'autres sujets pour que la FSU y souscrive. Ainsi la FSU posera de nouveau la question de la priorité à accorder au public dans la formation initiale - quelle programmation pluriannuelle dans la Carte des formations pour le développement des formations dans les lycées professionnels ? quelle place pour les lycées agricoles publics qui sont les plus à même de porter des alternatives d'avenir dans les modes de culture et d'élevage ?

Elle posera également la question de la place des GRETA dans le paysage régional de la formation continue - ce qui pose du même coup la question de la nature et du niveau de la commande publique en matière de formations.

S'agissant de l'orientation des publics scolaires et étudiants, la FSU défendra encore une fois le rôle central pour nous des conseiller.es d'orientation psychologues des CIO, professionnel.les porteurs d'une approche de l'orientation inscrite dans le temps long et la réflexivité. Une approche totalement à rebours de la profusion actuelle des « kits » ou des « mallettes » en tous genres et des actions ponctuelles qui se multiplient dans les établissements mobilisant toutes sortes d'intervenants... Quelle que soit la bonne volonté qui peut entourer ces actions, elles s'inscrivent trop souvent dans le « faire pour faire » sans assise théorique ni recul quant à leurs effets sur les jeunes.

Il faudra aussi que la Région précise enfin ce qu'elle veut faire de l'outil IDEO qui, après des mois d'expérimentation puis de lancement, ne semble toujours pas sorti de la phase chantier. C'est particulièrement urgent alors que dans le champ de l'information sur les métiers et les formations toutes sortes d'officines dont certaines peu recommandables ont fait irruption dans le sillage de ParcoursSup.

L'évolution professionnelle et la sécurisation des parcours des salarié.es, comme l'accompagnement des chômeurs, seront une fois de plus au cœur du futur CPRDFOP. Les chiffres actuels du chômage et la situation générale de l'emploi en Bretagne pourraient donner à penser que le contexte est aujourd'hui plus favorable pour les chômeurs et pour leur accompagnement. Au contraire la dérive du chômage a plutôt l'air d'accroître la pression sur les chômeurs et de justifier les solutions adéquationnistes les plus simplistes.

Ces derniers mois, et plus encore depuis que le plein emploi est devenu l'objectif affiché par la Présidence de la République pour le nouveau quinquennat, la politique de contrôle des chômeurs (CRE) – rebaptisée subtilement « dynamisation par l'accompagnement et le contrôle » (DAC) – ne cherche qu'à faire du chiffre, et les campagnes de « prise de contact » avec les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) tournent à la campagne de radiation en masse. Ainsi par exemple dans une agence de Pôle Emploi Bretagne, un premier retour après trois semaines de campagne a fait état pour 115 chômeurs convoqués dont 75 effectivement contactés de pas moins de 36 radiations - soit 48% !

Les différents dispositifs de suivi ou de « remobilisation » de Pôle Emploi y contribuent d'ailleurs aussi fort bien, car ils instaurent une telle pression sur les personnes pour des perspectives si peu motivantes que nombre de demandeurs d'emploi décrochent d'eux-mêmes. Parmi les commentateurs qui ont salué des dispositifs de « suivi personnalisé » tels que le CEJ (Contrat d'engagement jeune), qui sait ce que cela représente de contraintes pour les jeunes concerné.es ? Remplir un journal de bord sur son espace personnel en ligne, prendre contact chaque semaine avec son conseiller, faire un « reporting » quotidien des actions entreprises - tout cela pour une allocation de 500€ par mois et un emploi précaire à la clef. Une approche que le dispositif « Journal de la recherche d'emploi » expérimenté actuellement dans deux régions reprend en l'accentuant encore. Il devrait être prochainement étendu à toute la France.

Il faudrait également évoquer les effets pour les demandeurs d'emploi travailleurs handicapés du « rapprochement » des équipes de Cap Emploi avec Pôle Emploi : leur suivi aujourd'hui est bien souvent assuré par défaut par des conseillers ordinaires de Pôle Emploi sans contact avec le réseau MDA-MDPH, alors que le principe de compensation inscrit dans la loi devrait assurer à ces personnes un accompagnement par Cap Emploi.

Ce ne sont là que quelques exemples de la réalité de l'accompagnement personnalisé offert par Pôle Emploi.

De plus en plus pris en tenaille entre la pression à « l'emploi coûte que coûte » et les conséquences catastrophiques de la nouvelle convention UNEDIC sur l'indemnisation, les chômeurs et les chômeuses les moins diplômé.es, les plus âgé.es, les plus fragiles se retrouvent aujourd'hui totalement acculé.es.

Le projet « France Travail », nième avatar de Pôle Emploi, a été conçu pour accentuer encore la pression. Le Président Macron l'avait annoncé pour l'été. Au vu du nouveau rapport de force qui va s'instaurer au sein de l'Assemblée nationale, on peut peut-être espérer que le Président et son gouvernement soient finalement amenés à revoir en profondeur ce projet - et peut-être même quelques autres encore.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le Conseil régional a lancé, en décembre 2021, l'élaboration de sa stratégie de développement succédant au Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Deux inflexions nouvelles guident cette projection : d'une part, la prise en compte des mutations issues de la crise climatique et de la crise sanitaire, mais aussi de la transition numérique et des évolutions de l'emploi ; d'autre part l'intégration dans une stratégie globale de l'approche économique, de la formation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de réunir et faire interagir l'ensemble des leviers de transformation et de développement pour relever les nouveaux défis.

Une ambiguïté subsiste cependant, à notre sens, entre l'ambition de dresser avec la SRTES une stratégie de territoire, car englobant l'ensemble des thématiques et des leviers visant au développement de la région, de ses habitants et de ses territoires, et l'existence d'un SRADDET, Schéma d'aménagement et de développement durable de ces mêmes territoires. L'attention est portée sur les éventuelles redondances de normes, voire les éventuels écarts qui pourraient s'introduire entre ces deux visions. L'élaboration de la SRTES devrait, en conséquence, s'appuyer les orientations déjà arrêtées par le SRADDET.

Cette disjonction est particulièrement révélée par la volonté de relocalisation d'activités industrielles qui s'est imposée depuis la crise sanitaire et l'arrêt de la consommation foncière nette : sans espaces pour les nouvelles activités industrielles sur l'ensemble des territoires bretons, nous serons dans l'incapacité d'implantation de ces relocalisations.

Le rapport du Conseil régional à l'issue de la première phase de concertation dresse une liste des enjeux auxquels la Bretagne est confrontée sur le court et le long terme que nous partageons. Toutefois, le découpage en sept « pré-orientations » peut introduire de la confusion et tend à diluer certaines priorités. Ces pré-orientations étant interdépendantes et transversales, les mêmes sujets se retrouvent parfois de l'une à l'autre, réduisant la lisibilité globale.

Ainsi l'enjeu de la formation apparaît dans chaque orientation. Il nous semblerait pertinent d'insister sur la nécessité d'une stratégie volontariste de formation aux nouveaux métiers émergeant des transitions écologique, énergétique et numérique et d'acquisition de ces compétences d'avenir par les salariés et par les jeunes en Bretagne.

De même, en matière de formation supérieure, la stratégie régionale pourrait promouvoir une amélioration des conditions de vie et d'études pour les jeunes, afin de renforcer leur attachement à notre région pour y conserver les compétences plutôt que de les voir valorisées dans d'autres territoires.

Par ailleurs, afin d'inciter les entreprises à s'adapter aux changements climatiques, énergétiques et écologiques, le Conseil régional promeut des critères d'éco-conditionnalité dans ses soutiens et de « développer des outils d'analyse et de mesure » des nuisances produites par les activités économiques. Le risque serait, là, de mettre en place des procédures et indicateurs propres à la Bretagne, alors que les entreprises sont déjà concernées par des normes nationales. Pour éviter des travaux redondants et rechercher l'efficacité, nous proposons plutôt de s'appuyer sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui permettent d'évaluer

objectivement la démarche RSE d'une entreprise. D'ailleurs, ces critères s'imposent de plus en plus dans les décisions bancaires.

Enfin, nous soutenons résolument la nécessité de renforcer la compétitivité régionale, embrassant les dimensions économiques, mais aussi territoriale, en termes de compétences et d'innovation. C'est cette compétitivité qui permettra de relever les défis écologiques et sociaux, ces objectifs étant étroitement liés. Le développement du système productif breton et de ses entreprises, par sa capacité à générer des richesses et créer des emplois, permettra concrètement l'engagement de la région dans les transitions.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont prêtes à s'investir dans les sept pré-orientations, en apportant des éléments de connaissance de l'économie régionale et des éléments de réflexion sur chacun des chantiers. Leur association à ces travaux est d'autant plus pertinente qu'elles construisent en parallèle leur stratégie pour les cinq à venir et que celle-ci donnera lieu à contractualisation avec le Conseil régional.

Je vous remercie de votre attention.